



contact de presse:
Peter Boelaert • Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09
peter.boelaert@confederationconstruction.be

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 20 décembre 2011

Suppression des mesures favorisant les économies d'énergie : une surestimation d'un demi milliard !

L'impact budgétaire de la suppression des avantages fiscaux accordés pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie est surestimé. C'est ce qui ressort d'une analyse effectuée par la Confédération Construction. Car cette soudaine suppression entraînera aussi un important recul de l'activité de construction et des recettes fiscales et parafiscales qui y sont liées.

Le nouveau gouvernement a tablé sur une économie budgétaire de 260 millions € en 2013 et de 520 millions € en 2014, mais sans tenir compte du recul de l'activité de construction qui se produira dès 2012. La Confédération Construction estime que la réelle économie budgétaire pour la période 2012-2014 ne sera donc pas de 780 millions, mais bien d'environ 240 millions.

Une alternative est néanmoins possible: adopter une mesure moins radicale ayant un effet similaire sur le budget. Il suffirait de réduire l'avantage fiscal de 40% une première fois à 30% pour les travaux effectués en 2012, et ensuite à 20% pour ceux effectués en 2013 et en 2014. Un démantèlement progressif de ces incitants fiscaux permettrait d'éviter l'effondrement brutal du marché et la perte d'emplois qui en découlerait. La Confédération Construction a fait connaître cette alternative aux membres du parlement qui examinent actuellement les textes de loi déposés.

La Confédération, ainsi que les fédérations réunies au sein du PMC, rappellent qu'à défaut, le secteur doit s'attendre à subir un important contrecoup l'année prochaine. Les pronostics pour 2012 sont en effet de plus en plus pessimistes. Les chiffres disponibles concernant le nombre d'autorisations de bâtir indiquent que le marché de la construction neuve va connaître une forte baisse. Et la suppression immédiate des avantages fiscaux va quant à elle toucher durement le marché de la rénovation. Dans ces conditions, aucun sous-secteur de la construction ne semble présenter de perspectives de croissance crédibles pour 2012.

Il s'agissait d'une communication commune de la Confédération Construction et le PMC (Le Groupement des Producteurs Belges de Matériaux de Construction).

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Peter Boelaert • Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09
peter.boelaert@confederationconstruction.be

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction, secteur qui emploie 215.000 personnes. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

Au travers de ses membres, le PMC est un acteur majeur de la vie économique belge : il représente 30.000 emplois pour un chiffre d'affaires de près de 7 milliards d'EUR. PMC regroupe les

organisations suivantes : Association Belgo-Luxembourgeoise de Gypse (ABLG), Fédération Belge de la Brique (FBB), Fédération de l'Industrie du Béton (FEBE), Fédération Belge de l'Industrie Cimentière (FEBELCEM), Association des producteurs d'articles en matières plastiques et élastomères (FEDERPLAST), Fédération des Industries Céramiques de Belgique (FEDICER), Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles (FEDIEX), Fédération de l'Industrie du Verre (FIV), Mineral Wool Association (MWA) et Union Professionnelle de Producteurs Fibre Ciment (U.P.Pr. Fibres-Ciment).